



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Pour diffusion immédiate

### **La Commission scolaire des Phares adopte un budget déficitaire pour l'année scolaire 2015-2016 et garde le cap sur l'équilibre**

**Rimouski, le 31 août 2015** – Lors de sa séance publique du 31 août 2015, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares a adopté un budget présentant un déficit de 1,9 M\$ pour l'année 2015-2016. Alors que ses revenus sont de 110 M\$, la Commission scolaire prévoit des dépenses de 111 900 000 M\$. Comme prévu, le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche maintient pour sa part l'obligation de présenter un budget équilibré pour l'année scolaire 2016-2017. L'équipe de direction de la Commission scolaire peut ainsi garder le cap sur son objectif : un retour à l'équilibre budgétaire pour 2016-2017, et ce, sans hausser la taxe scolaire.

#### **Plan d'action et améliorations budgétaires**

Un plan d'action pour revenir à l'équilibre budgétaire est en cours d'élaboration. Des mesures sont déjà en œuvre pour la rentrée 2015, notamment la réorganisation de certains services pédagogiques et complémentaires (qui comptent pour 23 % de l'ensemble des actions réalisées jusqu'à présent). D'autres éléments amélioreront la performance de la Commission scolaire dès cette année, comme l'optimisation de l'organisation scolaire, la maximisation accrue des sources de revenus (par exemple, la location de locaux) et l'atténuation des dépenses (par exemple, l'économie énergétique).

Ce vaste plan d'action a été entrepris à la suite de la revue organisationnelle exhaustive réalisée au printemps 2015, qui a permis d'identifier des zones d'économies potentielles et des pratiques administratives probantes. L'équipe de direction de la Commission scolaire s'est investie dans un processus de compréhension et d'analyse approfondie de sa situation budgétaire et a pris des décisions aux conséquences significatives.

« Dans ce contexte de changement difficile mais nécessaire, le maintien de services de qualité à l'élève demeure notre préoccupation première. Nous continuons d'offrir une bonne qualité de services à nos élèves, mais en changeant nos façons de faire pour respecter les possibilités et les moyens financiers dont nous disposons », a commenté M<sup>me</sup> Madeleine Dugas, directrice générale par intérim de la Commission scolaire.

« Le conseil des commissaires et moi-même sommes déterminés à agir pour favoriser la santé financière de l'organisation dont nous sommes responsables. À terme, c'est toute la collectivité qui bénéficiera des services d'une commission scolaire en bonne posture financière », a déclaré M. Gaston Rioux, président de la Commission scolaire.

-30-

Sources :     Gaston Rioux  
                  Président  
                  418 318-1278

                  Madeleine Dugas  
                  Directrice générale par intérim  
                  418 723-5927, poste 1010

### **À propos de la Commission scolaire des Phares**

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.